

## SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 19 décembre 2023

DE\_2023\_018

### LEADER 2014-2022 : INGENIERIE 2024 1/3

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES - BRUSSON sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents votant : 17

Votants: 16

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Pascal ERRE, Daniel FONTAINE, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

**Présents non votant :** François GSELL, Brigitte HANSE

**Représentés:** Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

**Excusés:** Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Charles DE COURSON, Olivier DELCOMBEL, Jacky DESBROSSE, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Sébastien MIRGODIN

**Absents:** Cédric CHEVALIER, David COLLOT, Thibaut DUCHÊNE, Christian GONTHIER, Dominique HAUTEM, Stéphanie LOISEAU, Patrice TRIMBALET

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

## Objet: LEADER 2014-2022 : INGENIERIE 2024 1/3 - DE\_2023\_018

### PROJET DELIB DE 2023 \_18 : LEADER 2014-2022 : INGENIERIE 2024

Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat est la structure juridique qui porte le programme européen LEADER 2014-2022. Il doit délibérer pour solliciter une subvention programme LEADER au titre de l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale (mesure 19.4) pour l'année 2024.

Le programme LEADER 2014-2022 arrive à sa fin : la date limite des engagements est prévue au 31 mai 2024 (conventions signées) et les paiements des aides accordées s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2024.

Les missions d'ingénierie liées au programme LEADER 2014-2022 pour l'année 2024 se décomposent ainsi :

- Aurélie HOUDINET, chargée de mission LEADER : 50 % de son temps de travail
- Mélanie LEPOLARD, chargée de mission LEADER : 25 % de son temps de travail

Le budget prévisionnel estimé est de 33 000 € HT et correspond aux dépenses d'animation et de fonctionnement.

HALONS EN CHAMPAGNE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/12/2023  
051-200061083-20231219-DE\_2023\_018-DE

Le Comité Syndical,

VU l'article 34 du règlement de l'Union Européenne (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 relatif à la composition et aux tâches des Groupes d'Action Locale,

VU la convention signée le 22 Décembre 2014 entre le Conseil régional Champagne Ardenne et l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation LEADER 2014-2022,

VU la délibération n°16CP-994 de la Commission Permanente du Conseil Régional Alsace Champagne Ardenne Lorraine du 22 Avril 2016 désignant le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays Vitryat,

VU la délibération n°16/2016 du Comité Syndical du 18 janvier 2016 approuvant le portage du GAL Pays Vitryat par le Syndicat Mixte et la composition des organes décisionnels de celui-ci,

Propose

D'initier la phase d'Ingénierie 2024 pour un budget maximal de 33 000 € HT jusqu'en Décembre 2024 ;

De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2022 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat ;

De s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique ;

De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES - BRUSSON

Le 19 décembre 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--



## SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 19 décembre 2023

DE\_2023\_019

### PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2023 2/3

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 08/12/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES - BRUSSON sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

Présents votant : 17

Votants: 16

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Pascal ERRE, Daniel FONTAINE, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Pour: 0

Contre: 0

Présents non votant : François GSELL, Brigitte HANSE

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

**Excusés:** Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Charles DE COURSON, Olivier DELCOMBEL, Jacky DESBROSSE, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Sébastien MIRGODIN

**Absents:** Cédric CHEVALIER, David COLLOT, Thibaut DUCHÊNE, Christian GONTHIER, Dominique HAUTEM, Stéphanie LOISEAU, Patrice TRIMBALET

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

## Objet: PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2023 2/3 - DE\_2023\_019

### PROJET DELIB DE 2023\_19 : PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2023

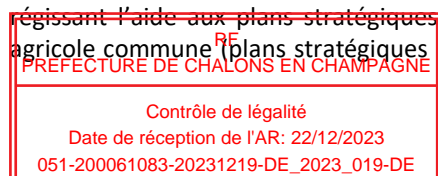
Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'Appel à Projet LEADER 2023-2027. Le syndicat mixte ADEVA porte ce programme et gère l'enveloppe d'1 079 044 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie « Pour un Pays Vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie ».

Lors du Comité Syndical du 30 juin 2023, le Syndicat Mixte a entériné le portage du GAL Pays Vitryat et s'est engagé à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme.

Pour l'année 2023 sur la période du 27 mars 2023 au 31 Décembre 2023, l'animation-gestion correspond à 35% du temps de travail de Madame LEPOLARD Mélanie et à 20% du temps de travail de Madame HOUDINET Aurélie, des dépenses d'animation, de communication et de fonctionnement. Le budget prévisionnel estimé est de 18 200 € HT.

Le Comité Syndical,

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques agricoles communs (plans stratégiques agricoles) devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques agricoles) relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie



(FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) no 1306/2013 ;

Vu l'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 et ses versions ultérieures ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 16 décembre 2021 demandant l'Autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 7 juillet 2023 ajustant le modèle de convention LEADER entre l'Autorité de gestion régionale et les structures porteuses des Groupes d'Action Locale (GAL) 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2023\_015 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat instituant le GAL Pays Vitryat en date du 30 juin 2023 ;

Propose

D'initier la phase d'Ingénierie 2023 pour un budget maximal de 18 200 € HT jusqu'en Décembre 2023 ;

De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat ;

De s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique ;

De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES - BRUSSON

Le 19 décembre 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



*Anty*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

---

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/12/2023  
051-200061083-20231219-DE\_2023\_019-DE

## SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 19 décembre 2023

DE\_2023\_020

### PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2024 3/3

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES - BRUSSON sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents votant : 17

Votants: 16

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Pascal ERRE, Daniel FONTAINE, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Pour: 0

Contre: 0

**Présents non votant :** François GSELL, Brigitte HANSE

Abstentions: 0

**Représentés:** Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

**Excusés:** Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Charles DE COURSON, Olivier DELCOMBEL, Jacky DESBROSSE, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Sébastien MIRGODIN

**Absents:** Cédric CHEVALIER, David COLLOT, Thibaut DUCHÊNE, Christian GONTHIER, Dominique HAUTEM, Stéphanie LOISEAU, Patrice TRIMBALET

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

## Objet: PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2024 3/3 - DE\_2023\_020

### PROJET DELIB DE 2023\_20 : PROGRAMME LEADER 2023-2027 : INGENIERIE 2024

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'Appel à Projet LEADER 2023-2027. Le syndicat mixte ADEVA porte ce programme et gère l'enveloppe d'1 079 044 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie « Pour un Pays Vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie ».

Lors du Comité Syndical du 30 juin 2023, le Syndicat Mixte a entériné le portage du GAL Pays Vitryat et s'est engagé à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme.

Pour l'année 2024 sur la période du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, l'animation-gestion correspond à 75% du temps de travail de Madame LEPOLARD Mélanie et à 50% du temps de travail de Madame HOUDINET Aurélie, des dépenses d'animation, de communication et de fonctionnement. Le budget prévisionnel estimé est de 67 300 € HT.

Le Comité Syndical,

~~Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques agricoles communs (plans stratégiques agricoles) devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques agricoles) relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie~~

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/12/2023  
051-200061083-20231219-DE\_2023\_020-DE

(FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) no 1306/2013;

Vu l'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 et ses versions ultérieures ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 16 décembre 2021 demandant l'Autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 7 juillet 2023 ajustant le modèle de convention LEADER entre l'Autorité de gestion régionale et les structures porteuses des Groupes d'Action Locale (GAL) 2023-2027;

Vu la délibération n°2023\_015 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat instituant le GAL Pays Vitryat en date du 30 juin 2023 ;

Propose

D'initier la phase d'Ingénierie 2024 pour un budget maximal de 67 300 € HT jusqu'en Décembre 2024 ;

De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat ;

De s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique ;

De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

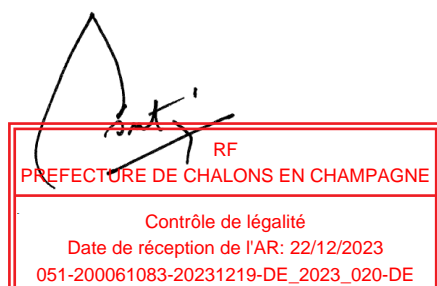
Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES - BRUSSON

Le 19 décembre 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_